



# U.G.T.G.

## Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe

---

Pointe-à-Pitre, le 18 Février 2011

**Au Mouvement Ouvrier et démocratique français,  
Au Mouvement Ouvrier et démocratique mondial,  
Au Comité international contre la répression, CICR,**

**Chers Camarades, Chers Amis,**

L'Etat colonial français veut se venger après la fière mobilisation du peuple Guadeloupéen avec le LKP en 2009. Il veut se venger et singulièrement de l'UGTG.

Depuis la suspension de la grève générale qui a abouti à la signature de l'Accord sur les salaires du 26 février (Accord BINO) et à la signature du protocole du 4 mars 2009, l'Etat français n'a pas cessé de harceler les travailleurs, en particulier ceux de l'UGTG, en les condamnant à des peines de prison ferme ou avec sursis, à des milliers d'euros d'amendes, en les mettant en garde à vue, en diabolisant, en discréditant sans cesse l'action syndicale.

Les magistrats français se sont mobilisés le jeudi 10 février 2011 pour défendre l'indépendance de la justice et cela en réponse aux propos de Nicolas Sarkozy mettant en cause la responsabilité des juges et des policiers suite à l'assassinat de la jeune Laëtitia en France. Cette mobilisation avait pour but de réaffirmer la séparation des pouvoirs d'une part, tout en mettant en exergue le manque de moyens pour rendre la justice « au nom du peuple Français », d'autre part. Ce mouvement s'est normalement étendu à la Guadeloupe. Mais, au vu de ce qui se passe dans notre pays nous sommes amenés à nous poser la question : la justice est-elle réellement indépendante en Guadeloupe ?

**Car en Guadeloupe, la machine répressive fonctionne à plein régime ;** jugez-en vous-mêmes à travers ces quelques exemples parmi tant d'autres :

**Mardi 14 Septembre 2010, l'ensemble de la salle d'audience (y compris la prévenue Régine DELPHIN déléguée syndicale de l'UEC-UGTG (Union des employés du commerce) est évacuée à la demande du président du tribunal qui refuse à notre camarade le droit légitime de s'exprimer en créole. Elle est condamnée à sans avoir pu se défendre ni son avocat plaider, à un mois de prison avec sursis et plus de 10 000 euros d'amendes par la Cour d'Appel de Basse-Terre pour des faits liés à la mobilisation des salariés de la société SODIMAT qui exigeaient l'application de l'accord BINO.**

**Charly LENDO et José NAEJUS (Dirigeant de l'UGTG et l'UTHTR, Union des Travailleurs de l'Hôtellerie et de la Restauration) sont convoqués devant le tribunal de Basse-Terre. A l'audience, le président, visiblement embarrassé, fait remarquer au procureur la faiblesse de l'accusation. Et pourtant, nos deux camarades, reconnus innocents dans cette affaire montée de toutes pièces entre la direction de l'hôtel, la gendarmerie et la préfecture, sont condamnés à 1000 euros d'amendes pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN.**

**Charly LENDO et Tédy COUPIN (Dirigeants de l'UTHTR-UGTG, C. Lendo est aussi secrétaire général adjoint de l'UGTG) sont convoqués devant les tribunaux à la demande des patrons de l'hôtellerie qui se plaignent d'avoir été menacés par les deux camarades dans le cadre des réunions NAO. Une simple plainte du patron de GHTHG (Groupement des Hôteliers de Guadeloupe) aura suffi pour faire convoquer nos deux camarades devant les tribunaux.**

**Pourtant, Bruno TIMA, délégué du personnel à la Distillerie DAMOISEAU, se présente à la gendarmerie du Moule pour déposer plainte contre Hervé DAMOISEAU, gérant de l'usine, car ce dernier l'aurait menacé de mort en représailles au mouvement de grève en cours. Curieusement, la gendarmerie du Moule refuse d'enregistrer la plainte.**

**Gabriel BOURGUIGNON, Secrétaire Général de l'UTAS-UGTG, Dirigeant de l'UGTG qui a déjà passé un mois en captivité sans procès en 2002 et libéré suite au versement d'une caution de 15 000 euros. Il est à nouveau convoqué devant les tribunaux ainsi que Michel MADASSAMY dans l'affaire dite « TEXACO – SARA ».**

**Rappelons-nous aussi l'information judiciaire ouverte par le parquet, après la signature de l'accord général du 04 mars, à l'encontre d'Elie DOMOTA, Secrétaire Général de l'UGTG, pour incitation à la haine raciale et à l'extorsion de signature. Cette tentative de déstabilisation faisait suite à une première tentative d'intimidation du porte parole du LKP pour incitation à la commission de meurtre et tout cela afin, une fois de plus, de jeter le discrédit sur l'UGTG et sur le LKP.**

**Ce sont aussi, dix jeunes de Petit-Canal emprisonnés pendant un mois sans procès, car soupçonnés, sans aucune preuve, d'être à l'origine d'un incendie durant le mouvement LKP. Ils doivent pointer chaque semaine à la gendarmerie.**

Aujourd'hui encore, ce ne sont pas moins d'une quinzaine de **militants de l'UTHTR-UGTG et de travailleurs** dont : **Yanise FONTAINE, Béatrice CHARLES, Blaise YENGADESSIN, Franck DAMBA, Elie DOARED, Betty MONTOUT, Florent LATCHOUMAYA, Alix LENDO, Tély COUPIN, Julio LENDO, Edmonde POLIPHENE** qui sont convoqués devant un juge d'instruction pour être mis en examen pour homicide involontaire indirect, blessures indirectes, mise en danger de la vie d'autrui et entrave à la liberté de la circulation. La justice française veut les rendre responsables, et singulièrement **Charly LENDO**, de la mort accidentelle d'un jeune cyclomotoriste en février 2009 durant le mouvement LKP.

**Et pendant ce temps, l'enquête sur la mort de Jacques BINO, militant CGTG et membre du Mouvman Kiltirel AKIYO, aura été bâclé. Les patrons qui avaient organisé des milices contre les travailleurs en lutte n'ont jamais été entendus.**

**Les avocats qui défendent l'UGTG sont eux aussi menacés. C'est le cas de Maître Sarah ARISTIDE, qui a fait l'objet de menaces, d'intimidations et d'agressions et qui a même été sauvagement molesté par des gendarmes le 22 octobre 2010 alors qu'elle tente de rentrer dans le palais de justice pour assurer la défense de Charly LENDO convoqué pour refus de prélèvement ADN. Cette agression a entraîné une interruption de travail. Une plainte a été déposée par l'avocate, et une motion de solidarité adoptée par le Barreau de l'Ordre des avocats de Guadeloupe qui s'est constitué partie civile.**

**Sarah ARISTIDE et son confrère Patrice TACITA ont été mis en examen pour diffamation** pour avoir porté plainte contre un magistrat et dénoncer les écoutes téléphoniques dont ils étaient victimes.

**Ce sont également trois journalistes de la télé publique** qui sont mis en examen pour complicité de diffamation pour avoir publié l'affaire dite des écoutes téléphoniques illégales.

Chers camarades, chers amis,

Ces éléments ne sont que quelques exemples d'exactions perpétrés par le pouvoir français et sa justice en Guadeloupe. Ils veulent bâillonner le mouvement syndical, ils veulent faire taire tous ceux qui osent dire **NON AU MEPRIS, NON A LA PWOFITASYON, RESPECT DES ACCORDS.**

**L'UGTG réaffirme qu'elle continue le combat pour la pleine et entière application des accords du 26 février 2009 (Accord BINO) et du 04 mars 2009 et notamment pour la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la formation et l'insertion des jeunes ; pour l'accès des cadres et diplômés Guadeloupéens au poste à responsabilité ; pour l'arrêt des poursuites à l'encontre des syndicalistes ; pour l'arrêt de la *pwofitasyon* sur les prix ; pour la défense, la sauvegarde de notre culture et la pratique de notre langue, le créole.**

**Au nom de la solidarité ouvrière internationale, au nom de la démocratie, au nom du droit des Travailleurs de Guadeloupe et de leurs organisations syndicales luttant pour leurs légitimes revendications, nous faisons appel au soutien et à la solidarité.**

Le Secrétaire Général

**Elie DOMOTA**